

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006



## Émail EG 10 BLANC NACRÉ

Date de révision: 01.03.2018

Page 1 de 7

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Émail EG 10 Blanc Nacré

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Fabrication de revêtements céramiques destinés à subir un traitement thermique sur la céramique.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: CeraDEL

Adresse: 53 rue de la Filature  
ZA Le Prouet  
87350 PANAZOL – France

Téléphone: +33 (0)5 55 35 02 35

Fax: +33 (0)5 55 35 02 30

e-mail: ceraDEL@ceradel.fr  
www.ceradel.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA

+33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

oxyde de zinc

##### Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux réglementations locales à un centre de traitement.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Mélange de frites (verres silicatés), substances minéraux, oxydes métalliques et de pigments inorganiques.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006



## Émail EG 10 BLANC NACRÉ

Date de révision: 01.03.2018

Page 2 de 7

### Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH			
1314-13-2	oxyde de zinc			< 25 %
	215-222-5	030-013-00-7		
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.

#### Après inhalation

Amener la(les) personne(s) atteinte(s) à l'air frais.

#### Après contact avec la peau

Laver de précaution avec de l'eau et du savon.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

#### Après ingestion

En cas de malaises, conduire chez le médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

aucun(e) connu(e)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

#### Information supplémentaire

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel Assurer une aération suffisante . Éviter la formation de poussière.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Éviter le rejet dans l'environnement.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006



## Émail EG 10 BLANC NACRÉ

Date de révision: 01.03.2018

Page 3 de 7

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains. Les enfants dans l'utilisation du matériel n'est pas laissé sans surveillance. Ouvrir les fenêtres, pour assurer une ventilation naturelle.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Eviter la formation de poussière.

#### **Information supplémentaire**

Ouvrir les fenêtres, pour assurer une ventilation naturelle.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver hors de la portée des enfants.

#### **Conseils pour le stockage en commun**

Pas de restrictions particulières sur les substances.

#### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Produit est polluant pour l'eau. Prendre en considération les instructions réglementaires nationales et locales sur la manipulation et le stockage.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
1314-13-2	Zinc (oxyde de, poussières)	-	10		VME (8 h)	

#### **Conseils supplémentaires**

Attention au limite générale de poudre MAK (A = fraction alvéolaire): 1,25 mg/m<sup>3</sup>.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Contrôles techniques appropriés**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

#### **Mesures d'hygiène**

Utiliser un équipement de protection individuel Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau.

#### **Protection des yeux/du visage**

Si nécessaire: Porter des lunettes de protection étanches.

#### **Protection des mains**

Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants: NBR (Caoutchouc nitrile).

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006



## Émail EG 10 BLANC NACRÉ

Date de révision: 01.03.2018

Page 4 de 7

### Protection de la peau

Utiliser un équipement de protection individuel

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Poudre
Couleur:	blanchâtre
Odeur:	sans odeur

### Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable

### Inflammabilité

solide:	non déterminé
Densité:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non déterminé

### 9.2. Autres informations

donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

donnée non disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

aucun(e) connu(e)

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5. Matières incompatibles

aucun(e) connu(e)

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun(e) connu(e)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxicité à l'ingestion  
frites, produits chimiques: LD50: > 2.000,00 mg/kg (Espèce: Rat)

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006

**CERADEL**

## Émail EG 10 BLANC NACRÉ

Date de révision: 01.03.2018

Page 5 de 7

Nº CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1314-13-2	oxyde de zinc					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	IUCLID	

### Irritation et corrosivité

La poudre peut provoquer une irritation locale dans les plis de la peau ou sous des vêtements serrés.

### Effets sensibilisants

aucun(e) connu(e)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Eviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts.

#### L'élimination des emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé. S'il reste du produit dans le récipient vide, observer également les précautions d'emploi figurant sur le marquage du récipient.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU:

UN 3077

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (oxyde de zinc)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

#### 14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006

**CERADEL**

Date de révision: 01.03.2018

## Émail EG 10 BLANC NACRÉ

Page 6 de 7

Code de classement:	M7
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
Nº danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels:	-

### Transport fluvial (ADN)

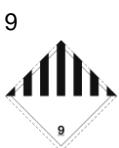
**14.1. Numéro ONU:** UN 3077

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (oxyde de zinc)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes:



Code de classement:

M7

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité exceptée:

E1

### Transport maritime (IMDG)

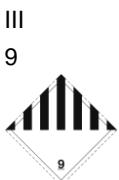
**14.1. Numéro ONU:** UN 3077

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Zinc Oxide)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes:



Dispositions spéciales:

274, 335, 966, 967, 969

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-A, S-F

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

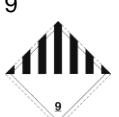
**14.1. Numéro ONU:** UN 3077

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Zinc Oxide)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes:



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006

**CERADEL**

Date de révision: 01.03.2018

## Émail EG 10 BLANC NACRÉ

Page 7 de 7

Dispositions spéciales:	A97 A158 A179 A197
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y956
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	956
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	400 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	956
IATA-Quantité maximale (cargo):	400 kg

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: oui



## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*